

Le droit d'asile

Article 13 de la DUDH

1. *Tous les hommes ont le droit de circuler librement dans le pays où ils vivent, et d'habiter où ils veulent.*
2. *Tous les hommes ont le droit de quitter le pays où ils vivent, et d'y revenir quand ils veulent.*

Article 14 de la DUDH

1. *S'ils sont attaqués, tous les hommes ont le droit de se réfugier dans un autre pays.*
2. *Personne ne peut se réfugier dans un autre pays s'il a commis un crime dans son propre pays.*

Une girafe sous la pluie



« Droit d'asile et clandestinité »

